

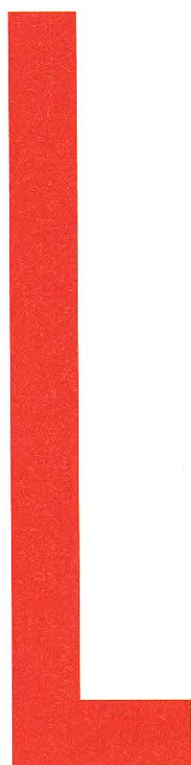
# Les décideurs, aussi, disent « oui » !

► Consultés par *Paperjam*, 55 chefs d'entreprise et décideurs de premier plan nous ont fait part de leur vote et exprimé leurs avis à titre personnel.

► Aux trois questions qui seront posées le 7 juin, le « oui » l'emporte.

► Si l'élargissement du droit de vote aux résidents non luxembourgeois est largement plébiscité, les deux autres thématiques sont loin de susciter un même enthousiasme.

TEXTE : Jean-Michel Gaudron  
ILLUSTRATIONS : Stephanie Post (Maison Moderne)



La démarche n'a rien eu de scientifique. Juste une façon de prendre le pouls de la société civile. Nous avons sollicité quelque 340 chefs d'entreprise et décideurs de premier plan sélectionnés, notamment, parmi ceux classés dans l'édition 2014 du Top 100 *Paperjam* des décideurs les plus influents au Luxembourg et parmi les plus gros employeurs du pays.

Nous leur avons soumis les trois questions du référendum, telles qu'elles seront posées le 7 juin prochain aux électeurs luxembourgeois, et demandé de nous indiquer leur vote. Ils ont été 55 à accepter de jouer le jeu, représentant la quasi-totalité des secteurs d'activité clés du pays, de la place financière à l'industrie en passant par les services et le commerce. Certains ont même souhaité enrichir la démarche de leurs commentaires, exprimés à chaque fois à titre personnel. Les répondants ont été, en quasi-totalité, des Luxembourgeois, de sorte

qu'il est malheureusement impossible de dissequer plus en avant les résultats de ce « sondage », lequel n'a évidemment aucune autre ambition que d'apporter sa modeste pierre à l'édifice d'un débat essentiel dans le contexte socio-économique du pays.

La toute première observation, indépendamment des résultats propres, c'est que l'initiative même de ce référendum fait débat, sa pertinence étant loin de faire l'unanimité. « *Les questions posées ne reflètent pas une volonté politique, mais tout simplement des 'coups de blues' de certains politiciens, comme celle du droit de vote à 16 ans, chère à Eugène Berger, et la limitation à 10 ans des mandats de ministres, chère à Étienne Schneider* », note Jo Kox, directeur de Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain et président du Fonds culturel national (Focuna).

D'autres estiment que la question du droit de vote à 16 ans et celle de la limitation des mandats des ministres à 10 ans ne méritaient pas une importance telle qu'elles fassent l'objet d'une consultation populaire nationale. « *Questions sans intérêt* », tranche Nicolas Henckes, secrétaire général de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL). « *Questions sans objet* », estime, presque en écho, Romain Schmit, directeur de la Fédération des artisans. *Je trouve franchement embarrassant que la politique n'ait pas trouvé autre chose à mettre sous la dent du bas peuple que des pseudo-problèmes.* » Jean-Jacques Rommes, directeur de l'UEL, regrette, pour sa part, ces deux questions « *pour la galerie* ». Il aurait préféré des questions « *bien plus pressantes, par exemple celle de l'adéquation du cumul entre les mandats de bourgmestre et de député.* »

## Ouverture

Le constat suivant, à la lecture des résultats de notre consultation, c'est que des trois questions posées, c'est celle concernant le droit de vote des résidents non luxembourgeois (sous certaines conditions) qui a suscité le plus de prises de position. Ce n'est pas vraiment une surprise, tant le sujet est à l'origine de passions et d'engagements de toutes parts depuis plusieurs semaines déjà. « *Au-delà de ses ramifications socio-économiques, culturelles et politiques, la question est éminemment sentimentale, émotionnelle et personnelle* », indique Marc Wagener, directeur des affaires économiques à la



Chambre de commerce et directeur chargé des affaires courantes du think tank Fondation Idea asbl. À titre personnel, il « considère l'ouverture du droit de vote comme une évidence citoyenne ». Marc Lauer, CEO du groupe Foyer, y verrait pour sa part « un signe clair pour un Luxembourg plus démocratique et accueillant pour des gens qui contribuent quotidiennement à notre bien-être ».

S'exprimant également à titre personnel, Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de commerce, estime qu'en accordant ce droit de vote aux résidents non luxembourgeois, « le pays ne comblerait pas seulement un déficit démocratique évident, mais gagnerait aussi un atout compétitif que peu de pays seront prêts à lui ravir. Le Luxembourg, sa crédibilité, son image de marque et son capital sympathie en sortiraient grandis. Refuser un droit citoyen essentiel à ces résidents au seul motif de leur nationalité me semble ne plus être tenable dans une société qui se dit moderne et ouverte ».

Cette question du droit de vote à accorder - ou pas - aux résidents étrangers est aussi celle pour laquelle le résultat est le plus tranché, avec près de 91% des dirigeants d'entreprises et décideurs ayant répondu à notre sollicitation qui se prononcent ainsi en faveur d'une telle disposition. Un plébiscite!

Il y a tout de même deux niveaux de lecture à cette problématique : un concernant le principe général de l'accès au vote des résidents non luxembourgeois (qui représentent, dans l'ensemble de la population, 45,9% des 562.958 habitants) et un autre concernant les conditions de ce vote.

« En tant que chef d'entreprise, je vote 'oui' pour deux raisons, nous indique Michel Braquet, associé gérant du Garage Étoile (Citroën). D'abord, le gap croissant existant entre les 'forces vives' de la nation et le pouvoir politique législatif et exécutif conduit, et



« Les questions posées ne reflètent pas une volonté politique, mais tout simplement des 'coups de blues' de certains politiciens. »

Jo Kox

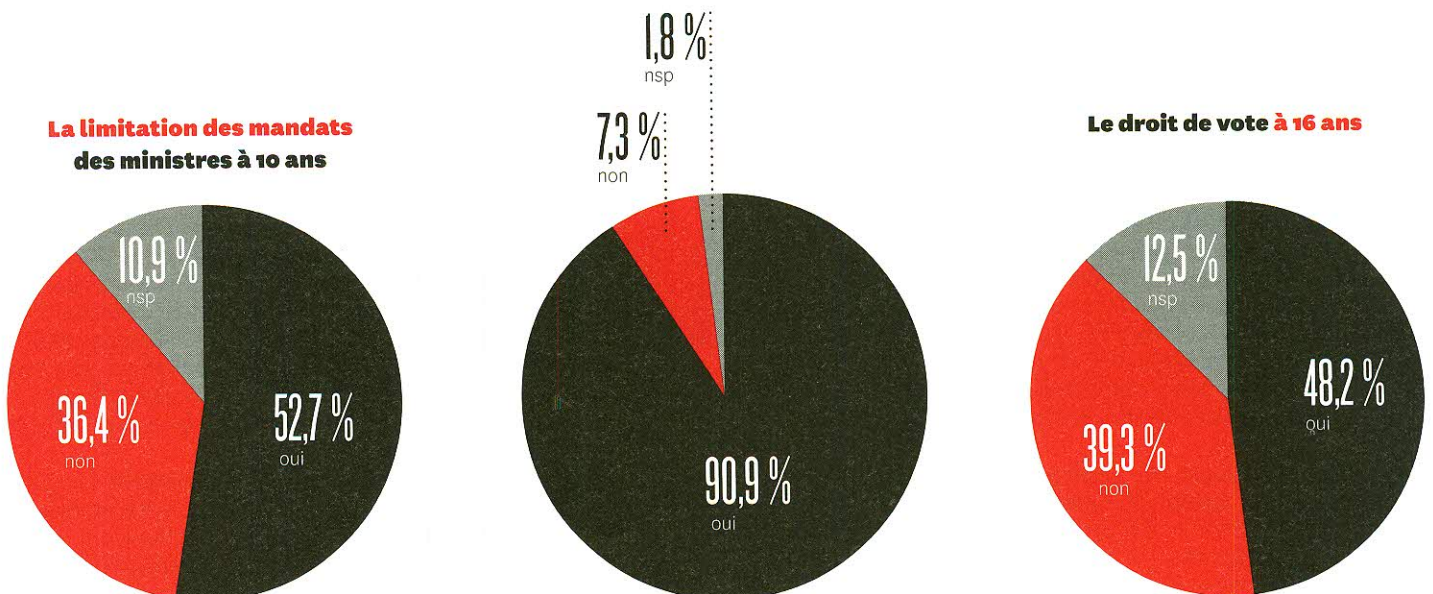
conduira forcément, à une politique mal adaptée à notre économie et à son développement futur. Ensuite, et c'est l'argument principal, les travailleurs étrangers, résidents ou frontaliers, sont souvent mal intégrés dans notre société et dans nos entreprises : le droit de vote serait un signal fort pour leur faire comprendre qu'ils sont les bienvenus dans notre société civile et dans nos entreprises comme membres à part entière, et non seulement comme main-d'œuvre destinée à suppléer les lacunes de notre marché du travail. Cela contribuerait certainement à leur motivation au travail et à leur loyauté vis-à-vis de l'entreprise. Nous ne pouvons pas, à la longue, faire coexister une économie ouverte avec une société fermée. »

À ses yeux, si rien n'est fait rapidement, « notre société se dirige vers une société de classes et de castes de type médiéval ou du genre ayant existé dans quelques pays européens durant la première moitié du siècle dernier. La force de notre pays réside dans son ouverture au monde ». Cette ouverture linguistique, culturelle, politique et économique sur l'étranger fait partie des éléments quasi constitutifs du Luxembourg. « Un 'non' sonnerait comme une fausse note dans cette caractéristique identitaire essentielle pour notre pays », remarque d'ailleurs Jean-Jacques Rommes.

#### Pour une meilleure intégration

La caractéristique sociétale du pays constitue, évidemment, un argument massue pour tous ceux qui sont en faveur d'une meilleure intégration des non-Luxembourgeois. « Le droit de vote pour les résidents étrangers est un impératif pour le futur de notre pays, tranche Marco Houwen, un des cofondateurs du groupe DCL et tout récent fondateur de la société BHS Services. L'histoire nous montre que des pays qui sont dirigés par des minorités n'ont pas de futur. Afin que le Luxembourg ne devienne pas à terme un pays non gouvernable, nous nous devons ►

#### Le droit de vote pour les étrangers



Résultats des suffrages exprimés par 55 décideurs interrogés par Paperjam fin avril 2015.



► d'intégrer, par cette mesure, les personnes qui ont choisi le Luxembourg comme leur lieu de résidence et leur donner l'opportunité de participer au processus démocratique. » Et de donner une tout autre lecture à la devise nationale « *Mir wëlle bleiwe wat mir sinn* » (« Nous voulons rester ce que nous sommes ») : « Une nation qui a toujours été capable de s'adapter aux nécessités de son temps ! »

Patrick Kersten, multi-entrepreneur (il créa au Luxembourg Monster et atHome et, dernièrement, a lancé Doctena), juge qu'il est « nécessaire de pallier la sous-représentation des actifs dans les votants » et propose même une solution alternative (ou complémentaire ?) : « Remplacer l'obligation de vote par un droit de vote pour les retraités (qui représentent 50% des votants), en espérant que cela augmente le nombre de ceux qui décideront de ne pas se déplacer... et ainsi faire confiance aux 'jeunes'. »

Les jeunes, justement, sont ceux qui constituent la motivation dans la prise de position de Georges Bock, *general manager* de KPMG Luxembourg : « C'est un 'oui' critique pour le Luxembourg. Mon 'oui' est un vote pour le futur de mes enfants et petits-enfants. »

Si le principe de faire activement participer les résidents étrangers au processus démocratique semble largement acquis auprès des décideurs qui ont accepté de participer à notre consultation, la définition des conditions de cette participation suscite, elle aussi, un vaste débat. Les restrictions imposées par le libellé de la question (être résident au pays depuis au moins 10 années et avoir déjà été électeur au moins une fois au niveau des élections communales ou européennes) sont, pour la grande majorité des répondants, suffisantes.

D'autres plaident pour une vision encore plus vaste de cet élargissement de l'électorat : « Il faudrait permettre aux frontaliers et aux résidents étrangers depuis moins de 10 ans de s'exprimer également par le biais d'un organisme consultatif sur tous les sujets les concernant directement, et en particulier la mobilité », propose Michel Braquet.

Quelques-uns, comme Fernand Wolter, directeur et administrateur délégué de Prolingua, y ajoutent une « maîtrise convenable de la langue luxembourgeoise ». Si, en l'espèce, on peut imaginer que M. Wolter prêche pour sa propre paroisse, la condition de la langue fait, elle aussi, largement débat. Elle vient se greffer sur l'argumentation majeure opposée au droit de vote des étrangers : celle d'un accès facilité à la nationalité luxembourgeoise.

« La question du référendum est inappropriée pour pouvoir y répondre par 'oui' ou par 'non' », indique un chef d'entreprise du secteur IT qui souhaite rester anonyme. « Il faut donner des droits aux étrangers, mais de façon substantielle, et aussi les mêmes devoirs que les citoyens. Il faut donc faciliter l'accès à la citoyenneté », estime-t-il.

Une approche partagée par Hugues Delcourt, le président du comité de direction de la Bil, lui-même Français, et qui plaide pour une plus vaste intégration des non-Luxembourgeois, allant bien au-delà de la seule question du droit de vote. « Toute communauté, nationale ou autre, est enrichie par la diversité des natio-

« Nous ne pouvons pas, à la longue, faire coexister une économie ouverte avec une société fermée. »

**Michel Braquet**



nalités qui la compose. J'ai moi-même, en tant que ressortissant français, résidé dans différents pays en Europe et en Asie et j'ai pleinement vécu cette 'internationalisation' dans mon parcours. À chaque étape, j'ai fait un effort d'intégration et aujourd'hui, étant résident luxembourgeois, je prends beaucoup de plaisir à approfondir mes connaissances de la langue, de la mentalité et de tous les atouts que ce pays offre. Plutôt que de me donner un droit de vote, je préférerais, dans ce parcours qui est le mien, pouvoir désormais accéder plus facilement à la nationalité luxembourgeoise. Il est vrai que l'introduction de la double nationalité fut une étape fondamentale dans le débat d'intégration au Luxembourg. Aujourd'hui, je proposerais d'étendre la discussion actuelle et de repenser, à côté du droit de vote, les différents aspects qui mènent à une bonne intégration et communication avec les étrangers au Luxembourg. »

#### **Faciliter l'accès à la nationalité ou au droit de vote ?**

S'exprimant à titre personnel, Michel Wurth trouve, lui aussi, l'énoncé de la question « critiquable » et plaide aussi pour la promotion d'autres formes d'intégration, « dont la double nationalité ». Mais à ses yeux, « la proposition d'associer plus directement les étrangers au processus démocratique est le reflet que la société luxembourgeoise fonctionne aujourd'hui grâce à l'apport des résidents et est une marque de confiance en leur capacité à s'intégrer dans la société luxembourgeoise et à contribuer à la moderniser ».

Nicolas Henckes, pour sa part, s'il approuve le principe, se sent un peu « pris en otage par le gouvernement », estimant que d'autres moyens existent pour augmenter progressivement l'intégration des non-Luxembourgeois dans le processus démocratique et décisionnel du pays. « La question posée est très discutée et le réfè-



« L'ouverture du droit de vote comme une évidence citoyenne. »

**Marc Wagener**





« Le Luxembourg est en train de faire une erreur historique en voulant autoriser le droit de vote à des personnes qui n'ont même pas fait l'effort de vouloir apprendre la langue. »

**Sharon March**

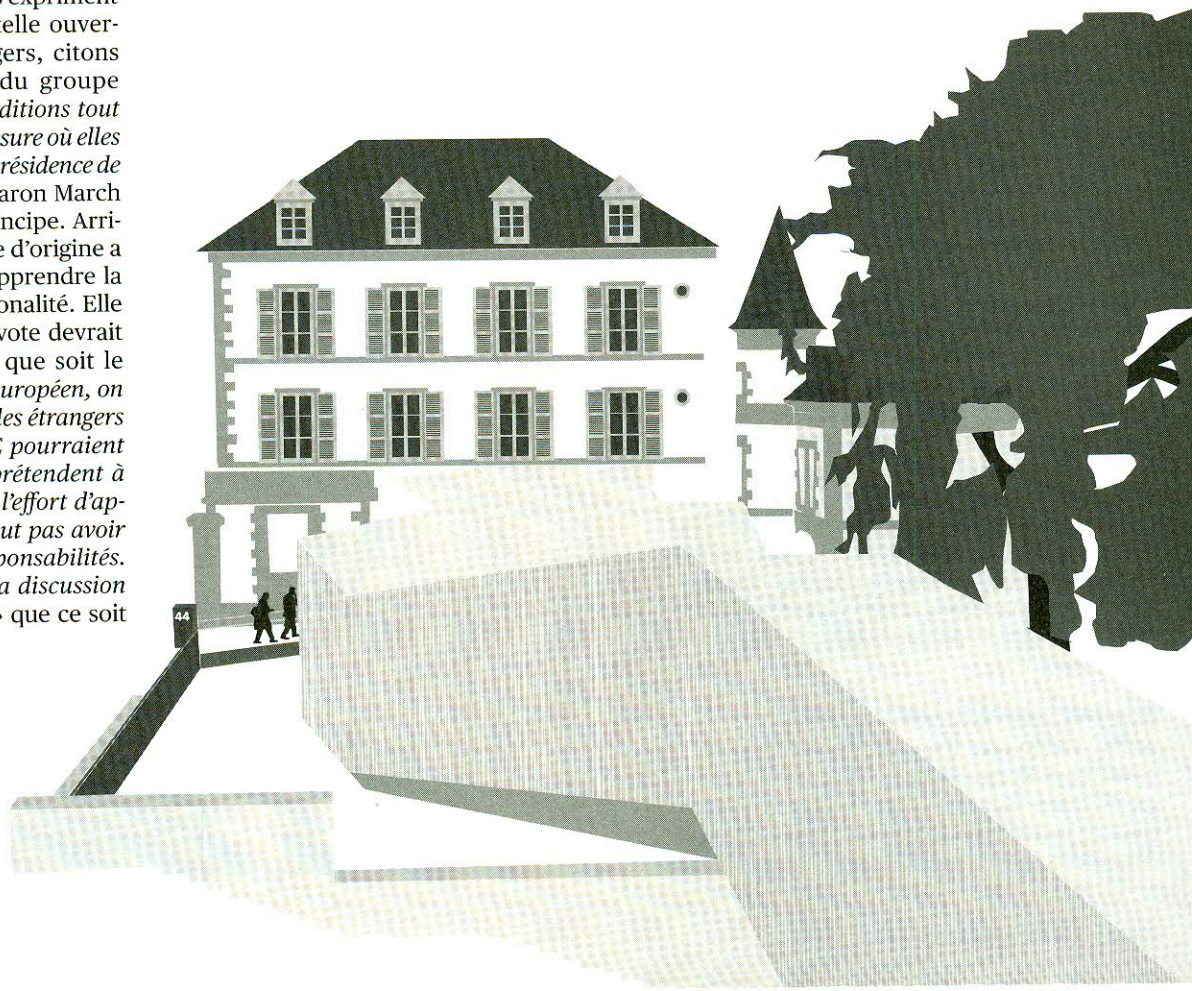
rendum, de toute façon, un outil soumis à tous les vents populistes. Le gouvernement, n'ayant pas la majorité nécessaire pour une modification constitutionnelle, aurait dû prendre ses responsabilités et choisir une amélioration de la situation par la voie parlementaire, certes plus lente et moins totale. Au lieu de cela, il organise à la va-vite un référendum à double tranchant, car si cela aboutit à un rejet net et sans bavure, le sujet pourrait bien être enterré pour de nombreuses années. » Parmi les décideurs interrogés qui s'expriment ouvertement en défaveur d'une telle ouverture du droit de vote aux étrangers, citons Nico Simon, directeur général du groupe Utopia, qui trouve « certaines conditions tout simplement scandaleuses dans la mesure où elles entraînent de facto une obligation de résidence de plus de 10 ans ». La consultante Sharon March est également défavorable à ce principe. Arrivée au Luxembourg, cette Anglaise d'origine a fait l'effort d'intégration jusqu'à apprendre la langue et a acquis, depuis, la nationalité. Elle estime justement que le droit de vote devrait être lié à cette nationalité, quel que soit le pays concerné. « Dans le contexte européen, on pourrait à la rigueur imaginer que les étrangers provenant d'un autre pays de l'UE pourraient avoir ce droit de vote. Ceux qui prétendent à vouloir voter devraient aussi faire l'effort d'apprendre la langue locale. On ne peut pas avoir de droits sans avoir aussi des responsabilités. Et cet aspect a été laissé hors de la discussion publique. » Jugeant « inacceptable » que ce soit

généralement aux « locaux » de devoir changer de langue pour s'adresser à un résident étranger, elle ne trouve pas logique d'autoriser le droit de vote à des personnes qui n'ont même pas fait l'effort de vouloir apprendre la langue. « Le Luxembourg est en train de faire une erreur historique en voulant faire autrement. À Rome, il faut vivre comme les Romains et rendre à César ce qui lui appartient. »

#### **Renouveler, oui, mais de soi-même**

Si cette question du droit de vote des résidents non luxembourgeois est celle qui a suscité le plus de commentaires de la part des décideurs que nous avons sollicités, c'est aussi celle pour laquelle le résultat de la consultation ne souffre d'aucune discussion. C'est loin d'être le cas des deux autres sujets qui seront soumis aux électeurs le 7 juin, concernant l'établissement du droit de vote à partir de 16 ans et la limitation du mandat des ministres à 10 années consécutives. Au vu des résultats de « notre » vote, les avis sont très largement partagés. Le « oui » l'emporte, certes, mais dans des proportions bien plus restreintes : 48,2% pour la première (contre 39,3% de « non ») et 52,7% pour la seconde (contre 36,4% de « non »).

Pour ceux qui ont estimé que ces deux questions méritaient un certain intérêt - car ils sont nombreux à ne même pas comprendre leur pertinence dans le contexte d'un scrutin national -, c'est la question de la limitation à 10 ans de la durée maximale pendant laquelle, de façon continue, une personne peut être membre du gouvernement, qui semble poser le plus de problèmes. « Les personnes compétentes doivent pouvoir continuer à exercer. Ce n'est pas à la loi que revient la tâche de renouveler les gouvernements, mais aux électeurs », tranche ainsi Patrick Kersten. ►



Le Bierger-Center de la Ville de Luxembourg devra-t-il gérer un afflux de nouveaux inscrits sur les listes électorales?





« L'histoire nous montre que des pays qui sont dirigés par des minorités n'ont pas de futur. »

**Marco Houwen**

► Une position qui rejoint celle d'un chef d'entreprise du secteur IT sous couvert d'anonymat : « Cette question est inappropriée pour un référendum. C'est aux partis de montrer qu'ils sont capables de gérer la relève des postes. Pourquoi ceux qui proposent cette disposition ne pourraient-ils pas commencer à la pratiquer ? »

C'est surtout l'aspect « expérience » qui est mis en avant pour justifier qu'un ministre puisse rester plus de 10 années au sein du gouvernement. « Je pourrais comprendre une limitation pour un même poste ministériel, tempère Keith O'Donnell, managing partner d'Atoz. En revanche, en l'imposant comme restriction générale, on risque de se priver des compétences de personnes expérimentées. » Pour les adeptes du « oui », c'est le mot « renouvellement » qui revient évidemment le plus souvent dans l'argumentaire. « En politique, cela permet un renouvellement des idées et ouvre les fonctions publiques à un nombre plus important de personnes », note ainsi Sam Tanson, future ex-coprésidente du parti Déi Gréng et première échevine de la Ville de Luxembourg. Un avis que partage Fabrice Poncé, directeur général d'Adecco Group Luxembourg, qui estime que cette disposition pourrait permettre « une ouverture à plus de diversité et certainement un meilleur contrôle des bilans lors des passations de pouvoir ». René Elvinger (CEO d'Elth) y voit pour sa part « une belle opportunité de donner un nouveau souffle à notre démocratie. Le succès d'un système démocratique dépend en effet en grande partie d'un renouvellement politique régulier et d'un apport constant de nouvelles idées ».

Quant à l'entrepreneur Norbert Friob (FNP), s'il n'utilise pas le mot en tant que tel, l'esprit y est : « L'expérience dans d'autres organisations a montré une certaine usure, même parmi les meilleurs. L'apport de sang neuf est presque toujours positif. »

### Une meilleure éducation à l'école

Enfin, l'idée que les Luxembourgeois âgés entre 16 et 18 ans aient le droit de s'inscrire de manière facultative sur les listes électorales ne semble pas susciter un enthousiasme débordant. Certes, René Elvinger constate qu'il



« Mon 'oui' est un vote pour le futur de mes enfants et petits-enfants. »

**Georges Bock**

existe bien des jeunes qui s'intéressent à la politique avant d'avoir atteint la majorité et que, dans ce contexte, « il serait juste de leur donner la possibilité de se prononcer sur leurs choix politiques, d'autant plus que les décisions politiques de nos jours concernent toutes les générations et particulièrement les jeunes ».

Mais l'âge de 16 ans est tout de même, pour beaucoup, un peu prématuré, même si l'intérêt pour « la chose politique » commence à se faire jour à cet âge-là. « Les études scientifiques récentes montrent que les gens continuent à mûrir mentalement et physiquement jusqu'à 24 ans. Alors pourquoi devrions-nous forcer un jeune qui est encore à la recherche de son identité à aller voter pour prendre des décisions importantes ? », s'interroge Sharon March.

Norbert Friob, lui, qui n'est pas favorable, au stade actuel, à cette disposition, verrait bien cette possibilité devenir réalité « à terme, à condition qu'une éducation à la citoyenneté soit assurée dans les cursus scolaires ». Sam Tanson, pour sa part, évoque plutôt « une meilleure éducation politique à l'école ». Car, comme l'indique Fabrice Poncé, « les cours de politique et/ou d'économie dispensés à l'école sont encore trop superficiels et ne permettent pas de pouvoir bénéficier de suffisamment d'éléments pour voter tel ou tel programme ». ◀

« Je proposerais d'étendre la discussion actuelle et de repenser, à côté du droit de vote, les différents aspects qui mènent à une bonne intégration et communication avec les étrangers au Luxembourg. »

**Hugues Delcourt**

